



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Avis public

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, que le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 mars 2026 à 19h00, le Règlement no 2025-119 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Résumé du règlement

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de conduite et les valeurs devant guider les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Le Code d'éthique et de déontologie prévoit notamment :

- Les principales valeurs de la Municipalité, telles que l'intégrité, l'honnêteté, la loyauté, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité ;
- Les règles applicables en matière de conflits d'intérêts ;
- Les règles relatives à l'utilisation des ressources de la municipalité ;
- Les obligations concernant la confidentialité et la discrétion ;
- Les règles encadrant l'acceptation de dons ou autres avantages ;
- Les sanctions applicables en cas de manquement au Code.

Conformément à la loi, une consultation auprès des employés municipaux a été tenue le 19 février 2026, préalablement à l'adoption du règlement.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Blue Sea, ce 20^{ième} jour du mois de février 2026.

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière
Municipalité de Blue Sea
dg@blueseas.ca